



Pages municipales de Saint-Agapit - Décembre 2015



## Mot de la Mairesse

Le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière de Saint-Agapit a été déposé le 1er novembre dernier par la MRC de Lotbinière conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

La valeur du parc immobilier de notre municipalité a atteint un nouveau sommet, passant de 362 854 000 \$ lors du dernier rôle, à 395 418 900 \$ pour les prochaines années 2016-2017-2018. Le parc immobilier de l'agglomération compte dorénavant 2138 unités d'évaluation.

La hausse moyenne du nouveau rôle d'évaluation est de 8,97 %.

Voici un aperçu des principales variations selon les catégories d'immeubles les plus significatifs.

La valeur des résidences unifamiliales a augmenté en moyenne de 8,52 %.

Toujours en moyenne, la valeur globale du secteur des logements résidentiels (habitations de 2 à 19 logements) a progressé de 16,63 %. Pendant ce temps, les chalets et fermettes ont augmenté de 29,42 %. La hausse globale des immeubles en copropriété (condominiums) s'établit, pour sa part, à 5,09 %. La plus grande augmentation est survenue dans le secteur des terrains vagues, avec une moyenne de 48,79 %.

Le secteur du commercial général a lui aussi augmenté en moyenne de 13,94 %, le secteur industriel de 6,52 % et le secteur agricole de 3,22 %.

**La hausse de l'évaluation foncière ne se traduit pas nécessairement par une augmentation du compte de taxes, car la municipalité ne profite pas de l'augmentation de la valeur des propriétés pour majorer ses revenus.**

Le taux de taxation reflète d'abord et avant tout les choix budgétaires faits par le conseil municipal en fonction du coût des services et des besoins de la population. Le compte de taxes n'est jamais déterminé uniquement sur la base des valeurs foncières.

La municipalité ajuste à la baisse les taux de taxation en fonction de l'augmentation moyenne de la valeur des propriétés pour annuler les effets de ces hausses de valeurs.

Ceci étant dit, si le pourcentage d'augmentation de la valeur de votre propriété est supérieur à l'augmentation moyenne de la valeur des propriétés de même catégorie, il est probable qu'il y ait une hausse de taxes plus importante que la moyenne. À

l'inverse, si le pourcentage d'augmentation de la valeur de votre propriété est inférieur à l'augmentation moyenne, vous pourriez avoir une baisse de taxes ou une hausse moins importante que la moyenne.

Comme je le disais dans mon rapport annuel, l'année 2015 s'est bien déroulée. Nous avons gardé un contrôle rigoureux des dépenses et nous

avons protégé nos surplus en vue du retour à un cycle de croissance normale et par conséquent, à une plus grande stabilité financière.

Depuis le mois d'octobre, nous travaillons à établir nos prévisions budgétaires et nous présenterons notre budget le 14 décembre prochain lors d'un conseil municipal spécial à 20h. Ces prévisions seront publiées dans le numéro du Lien du mois de janvier prochain.

En terminant, chers amis, je vous offre au nom de toute l'équipe municipale nos meilleurs vœux de bonheur durant les Fêtes de Noël et du Nouvel An, dans l'entourage de vos familles et amis.

**Sylvie Fortin Graham, mairesse**





## Piste de ski de fond et raquettes



Longue de 7,3 km, la piste de ski de fond municipale est accessible gratuitement à tous. Le sentier, qui a été reconfiguré cette année, est généralement ouvert de la fin décembre à la fin mars dépendamment de la température et de l'accumulation de neige au sol. De plus, vous y trouverez, en bordure de cette piste, un sentier adapté pour les amateurs de raquettes.



Un stationnement est aménagé au point de départ de la piste qui se trouve sur le rang des Pointes, voisin de l'adresse civique 1331. **Pour informations:** Service des loisirs 418-888-4053

## HORAIRE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Encore cette année, deux patinoires extérieures seront aménagées sur les terrains du service des loisirs. L'une sera établie sous le chapiteau pour accueillir les hockeyeurs tandis qu'un deuxième anneau glacé sera disponible uniquement pour les patineurs, sur le terrain de balle. Si la température extérieure le permet, le Service des loisirs prévoit ouvrir les patinoires vers la fin du mois de décembre.

Voici l'horaire d'utilisation des patinoires. Ces heures correspondent aux heures d'ouverture du vestiaire du Chalet des loisirs:

Les soirs de semaine de 18h00 à 21h30

Les fins de semaine de 10h30 à 21h30

Lors des congés scolaires, l'horaire de fin de semaine s'applique.

Bienvenue à tous !!

## Cours de danse pour les enfants, session Hiver 2016

Au Studio Action-Détente (1033 avenue Bergeron, Saint-Agapit)



Titre du cours	Horaire	Coûts
Danse créative (3 ans)	Dimanche 9h00-10h00	110\$ (résidents Saint-Agapit)
Danse créative (4 ans)	Dimanche 10h05-11h05	110\$ (résidents Saint-Agapit)
Ballet préparatoire #1 (5-7 ans)	Dimanche 11h10-12h10	110\$ (résidents Saint-Agapit)
Jazz préparatoire (5-6 ans)	Dimanche 12h40-13h40	110\$ (résidents Saint-Agapit)

\*L'âge minimum doit être atteint au 30 septembre 2015

\*Durée des cours : 14 semaines (17 janvier au 1<sup>er</sup> mai, avec congés 6 et 27 mars)

\*Les enfants inscrits aux cours de danse de Saint-Agapit participeront au spectacle des élèves de l'option danse de l'école secondaire Beauvillage, le vendredi 6 mai 2016.



## ATTENTION— MESSAGES IMPORTANTS

### Abri d'hiver, clôture à neige et protection hivernale

Les abris d'hiver tant pour les véhicules que pour les piétons à l'entrée d'un bâtiment principal, ainsi que les clôtures à neige et autres protections hivernales, sont autorisés dans toutes les zones, du 15 octobre au 1er mai de l'année suivante, et doivent ensuite être remis à un endroit non visible de la rue.

Un abri d'hiver pour véhicules ou pour piétons est permis dans toutes les cours. L'abri doit être distant d'au moins 1,5 mètre de la bordure de rue ou du pavage et d'au moins de 3 mètres d'une borne-fontaine, sans être fixé à celle-ci. Aux intersections de rues, une distance minimale de 3 mètres du bord du pavage doit être observée pour les premiers 15 mètres à partir de l'intersection de la rue.

La structure d'un abri d'hiver peut être faite de bois ou de métal et doit être revêtue d'une toile conçue spécialement à cette fin. L'usage de polythène est prohibé. Une construction complémentaire annexée (abri d'auto, galerie, porche, etc.) peut être fermée durant la même période avec les matériaux autorisés précédemment.

*Articles 7.2 ss. du Règlement de zonage 251-11-07*

### STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT

Le stationnement de nuit sur les voies publiques de la municipalité de Saint-Agapit est interdit entre 23h00 et 7h00 du matin ;

**du 15 novembre au 23 décembre  
inclusivement  
du 27 décembre au 30 décembre  
inclusivement  
du 3 janvier au 1er avril inclusivement**

Cette interdiction permet à l'entrepreneur en déneigement de la municipalité d'effectuer les opérations de déneigement sans perte de temps tout en réduisant le risque de bris aux automobiles. Le défaut de se conformer pourra entraîner l'émission d'un constat d'infraction au propriétaire du véhicule et le remorquage du véhicule.

*Article 8.1 du règlement 383-03-14 concernant le stationnement*

### L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR VOTRE PROPRIÉTÉ

Lorsque vous déneigez votre entrée ou votre allée, veuillez ne pas pousser ou jeter la neige dans la rue, ce geste pourrait vous valoir une amende! Si vous confiez le déneigement de votre entrée à un entrepreneur, assurez-vous qu'il n'envoie pas non plus la neige sur la chaussée.

*Article 10 du règlement 185-08-00 portant sur les nuisances*

## Cours de danses latines

Salsa, Merengue, Bachata, Cumbia.

Axé sur la **spontanéité** de la danse latino-américaine et du pur **plaisir** des mouvements, ce cours vous permettra d'apprendre à danser tous les types de danses latines-tropicales. Plaisir garanti! Bienvenue à tous!

**Horaire:**

Mardi soir 19h00-20h30, **dès janvier 2016**

**Endroit:**

Chalet des loisirs (1072 avenue Bergeron, Saint-Agapit)

**Coût:** 150\$ pour la session de 12 cours





**PARTIES À  
DOMICILE  
DÉCEMBRE**

**Vendredi 4 décembre,  
20:40 Lafontaine de  
Bellechasse  
vs Le Model**

**Vendredi 18 décembre,  
20:40 Beaucerons de  
Ste-Marie  
vs Le Model**

### AVIS

Le bureau municipal  
sera fermé du lundi 21  
décembre, jusqu'au  
vendredi 1er janvier.

Ouverture  
le 4 janvier 2016



## Cinéma familial

Complexe des Seigneuries

18h Ouverture 18h30 début film

**Gratuit**

29 janvier



26 février



18 mars



22 avril



Disponible sur place : Popcorn, jus, chips, liqueurs, chocolats



1080 avenue Bergeron  
Saint-Agapit  
418-888-4620



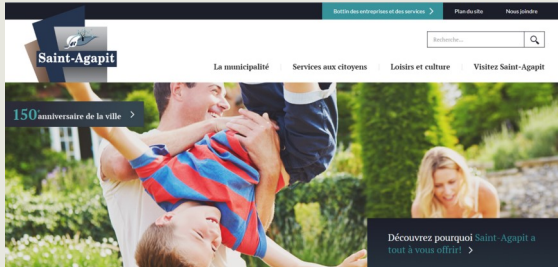
## Merci pour l'Halloween en toute sécurité!

MERCI à nos pompiers et à Michel Fournier, propriétaire du marché d'alimentation Tradition pour le don de plusieurs sacs de bonbons distribués la journée de l'Halloween !





**NOUVEAU SITE INTERNET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT**  
<http://www.st-agapit.qc.ca>



Nous sommes fiers de vous annoncer le lancement de notre nouveau site internet au look nettement amélioré et au contenu entièrement revu. Il a été pensé et réalisé pour répondre à vos besoins. Vous trouverez toutes les informations pertinentes au sujet de notre Municipalité. Nous vous invitons à le visiter régulièrement au <http://www.st-agapit.qc.ca>, afin de rester informé de nos nouvelles et nos événements. Bonne visite !!

## Visitez la nouvelle section des LOISIRS

La section des **Loisirs et culture** du nouveau site web de la Municipalité est **l'outil essentiel** pour tous les citoyens qui désirent rester informés au sujet des activités et événements de loisirs à venir :

- **Programmation de loisirs automne et hiver**
- **Info actualités (inscriptions, rencontre d'informations, dates importantes à retenir, etc.)**
- **150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité**
- **Festival du Flocon**
- **Festi Week-end**
- **Centre Sportif G.H. Vermette (aréna) et ses activités**
- **Réservation salle du Chalet des loisirs**

Consultez notre section régulièrement parce que Saint-Agapit s'active pour que ça bouge!

**Express**  
vers **Sainte-Foy**

**NOUVEAU**  
Départ à 11 h 15 de Laurier-Station  
Retour à 13 h de Sainte-Foy



## EN SEMAINE DE

**Laurier-Station  
Saint-Apollinaire  
Sainte-Foy**

**DÉPARTS** le matin :  
Laurier-Station à  
**6 h 15, 6 h 45,  
8 h et 11 h 15**

**RETOURS** le soir :  
Sainte-Foy à  
**13 h, 16 h 10,  
17 h et 18 h**



Internet sans fil  
**GRATUIT**  
dans l'autobus

## POINTS DE VENTE

**PROXIM** Kirouac et Lavoie  
130, boul. Laurier  
Laurier-Station

**JEAN COUTU**  
144, Principale  
Saint-Apollinaire

[www.express-lotbiniere.com](http://www.express-lotbiniere.com)  
**418 881-3884, poste 103**

## Horaire des Fêtes

**DU 21 DÉCEMBRE  
AU 4 JANVIER**  
Sans transport :  
24, 25 et 31 décembre  
1<sup>er</sup> janvier  
**EN SEMAINE**

**DÉPART** le matin :  
Laurier-Station à  
**6 h 15 et 8 h**  
**RETOUR** le soir :  
Sainte-Foy à  
**16 h 10 et 18 h**